

Projet personnalisé dans le secteur à domicile

Tout service d'aide et d'accompagnement à domicile se doit de garantir à la personne qu'il accompagne une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité : depuis la loi de 2002, le projet personnalisé établi avec la personne permet d'assurer cette garantie.

Objectifs

- Appréhender le contexte législatif du projet personnalisé
- Analyser les besoins de la personne et les prendre en compte
- Organiser son intervention à partir du projet personnalisé
- Suivre, évaluer, analyser et rendre compte de son intervention

Contenus

- Le contexte législatif (loi du 2 janvier 2002)
- Le document individuel de prise en charge (plan d'aide)
- Les 14 besoins de Virginia Hendersen et la Pyramide de Maslow
- Les grilles d'évaluation des besoins (PA/PH)
- Différents outils de communication professionnelle
- Les recommandations de l'ANESM
- La notion de bienveillance
- Organisation de la remontée d'intervention
- Le travail en équipe pluri professionnelle

Modalités pédagogiques

- Présentiel et/ou distanciel
- Apports théoriques
- Apports méthodologiques avec supports documents/outils
- Analyse de pratiques professionnelles
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

Des mises en situation sont proposées afin d'évaluer si les objectifs sont atteints.

Public/Pré-requis

Tout professionnel d'encadrement des services d'aide et d'accompagnement à domicile, personnel administratif, aide à domicile

Durée

14h (soit 2 jours)

Coût

390 € nets de taxe / Stagiaire

Intervenants

Formateurs IRTS, consultant expert

Dates et lieu

Hérouville Saint-Clair (14) Session 2021 : 25, 26 mai

Contact

Chloë BEAUMONT
Tél. 02 31 54 42 54
cbeaumont@irtsnormandiecaen.fr



Individuel



Intra-institutionnel